



Communiqué du 4 mai 2022

Le Conseil fédéral reconnaît la forêt comme puits de carbone

Le 4 mai 2022, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur le CO₂. Cette révision intègre une revendication de longue date de ForêtSuisse, en ouvrant la voie à la valorisation du rôle de puits de carbone de la forêt.

Le 17 décembre 2021, le Parlement a décidé de reconduire jusqu'à fin 2024 les instruments non contestés de la loi sur le CO₂. L'ordonnance révisée correspondante vient d'être adoptée par le Conseil fédéral.

Avec la révision de cette ordonnance, une vieille revendication de ForêtSuisse trouve enfin une issue positive. Jusqu'à présent, la capacité de la forêt à absorber le CO₂, son rôle de puits de carbone donc, était certes reconnue dans la loi. Toutefois, avec l'ancienne ordonnance sur le CO₂, le Conseil fédéral a empêché que cette fonction puisse être valorisée par des projets de compensation. La révision totale de la loi sur le CO₂, rejetée lors de la votation populaire du 13 juin 2021, aurait permis de corriger cette situation. Afin de respecter la volonté clairement exprimée par les Chambres fédérales, le Conseil fédéral a été prié de supprimer la discrimination des propriétaires forestiers par une révision de l'ordonnance. ForêtSuisse se réjouit que le Conseil fédéral ait maintenant donné suite à cette demande et s'attend à ce que des projets de protection du climat correspondants puissent aboutir.

Contact

Daniel Fässler, Conseiller aux Etats

Président de ForêtSuisse

+41 79 310 92 15

daniel.faessler@parl.ch

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association faîtière des propriétaires forestiers. Elle représente les intérêts des quelque 250000 propriétaires de forêts privées et publiques du pays. ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres permettant aux propriétaires, exploitantes et exploitants forestiers de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable, et de préserver la vitalité et la biodiversité des forêts.

Pour en savoir plus: www.foretsuisse.ch